

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ
Palais législatif
LE MARDI 20 février 2024, HEURE de la réunion : 11 h – midi

Présences : John Graham (président), Dianna Scarth, Kris Cowley, Shawna Joynt, Scott Jocelyn, Josh Watt, Laurel Repski, Ray Schirle (futur représentant de l'Association des municipalités du Manitoba au conseil d'administration, en remplacement de Kelly Cook), Darren Macdonald et Emily Walker (Bureau de l'accessibilité du Manitoba), deux interprètes ASL (E-Quality Communication Centre of Excellence Inc.)

Absences : Scott Jocelyn

À la suite d'une réunion du Conseil consultatif de l'accessibilité avec le ministre de 10 h à 11 h, le Conseil se réunit de 11 h à midi.

La réunion porte sur un compte rendu de la réunion avec le ministre et sur les mesures que le Conseil devrait prendre à la suite des recommandations de l'examen de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.

Mesure : Le Conseil examinera toutes les recommandations lors de la prochaine réunion et enverra ses réflexions sur l'examen au ministre.

Le Conseil discute ensuite de l'examen de la norme d'accessibilité à l'emploi et des priorités à évoquer lors de la réunion du 14 mars 2024.

Décision : La prochaine tâche du Conseil consistera à examiner toutes les recommandations de l'examen de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains à la lumière des priorités du Conseil. La réunion du 14 mars se tiendra en personne au 114, rue Garry et se prolongera de 9 h à midi (trois heures). La conformité pourrait être retardée et le Bureau de l'accessibilité du Manitoba en discutera avec le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité.

Mesure : Le secrétaire doit réserver un espace de réunion au 114, rue Garry et faire un suivi auprès du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité.

Terminé.

- Réunions futures : 14 mars (en personne de 9 h à midi)
- 11 avril
- 9 mai
- 13 juin
- 12 sept.
- 10 oct.

- 14 nov.
- 12 déc.

La séance est levée à midi.